

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2017010090	28/03/2019

Référence de la décision : A/EC/2019-03-1008

Retrait de l'agrément de RAILSERVING en tant qu'organisme de formation :

A été retiré l'agrément en tant qu'organisme de formation à RAILSERVING.

Cet organisme ne fait donc plus partie de la liste des organismes de formation détenteurs d'un agrément délivré par l'EPSF à la suite du jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Lille Métropole en date du 9 janvier 2019 prononçant la liquidation judiciaire de RAILSERVING.